

PLU EN VIGUEUR DEPUIS LE 8 NOVEMBRE 2024

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) lors de la [séance du 26 septembre 2024](#) par la [délibération n°2024-90](#).

Après son envoi à la préfecture du Val d'Oise, le dossier retourné le 8 novembre 2024 est rendu exécutoire suite à sa mise en ligne sur le [géoportail de l'urbanisme](#). L'annonce légale de son approbation est parue dans l'[édition du 7 décembre 2024 du Parisien](#).



Documents

[0 - Actes administratifs](#)

[1bis - Rapport de présentation - résumé non technique](#)

[1 - Rapport de présentation](#)

[2 - Projet d'Aménagement et de Développement Durable](#)

[3 - Orientations d'Aménagement et de Programmation \(OAP\)](#)

[4a - Règlement graphique zonage 1_700e](#)

[4b - Règlementation graphique zonage 1_2000e](#)

[4c - Règlement écrit : PLU Luzarches](#)

[4d - Règlement - Annexe emplacements réservés](#)

[5 - Annexes sanitaires](#)

[5b - Plan des réseaux](#)

[6a - Annexe des servitudes d'utilité publique](#)

[6b - Plan des servitudes d'utilité publique](#)

[7 - Informations jugées utiles](#)

[8b - Plan des nuisances acoustiques](#)

[8 - Notice nuisances acoustiques](#)

[9 - Avis des personnes publiques consultées et réponses apportées](#)

[10 - Avis de la MRAE et réponses proposées](#)

[11a - Rapport complet de l'enquête publique PLU & RLP avec registre et annexes](#)

[11b - Réponses apportées au rapport d'enquête publique](#)